

# FILIERE TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<b>Ingénieur en Chef (Catégorie A)</b>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de sept ans de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes sanctionnant cinq années de formation scientifique et technique homologué au niveau I</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 7 juin 2010 au 2 juillet 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 9 juillet 2010</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	3 novembre 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> : du 6 juin 2011 au 1 juillet 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 juillet 2011</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	2 novembre 2011		
<b>Ingénieur (Catégorie A)</b>	<p>INTERNE : Non ouvert en 2010</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a></u> : du 16 mars 2010 au 14 avril 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 22 avril 2010</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	9 juin 2010	CDG 44 pour le Grand Ouest	
		<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a></u> : date à déterminer</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : date à déterminer</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	13 avril 2011		
<b>Technicien Supérieur (Catégorie B)</b>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie au décret du 8 janvier 1992 susvisé ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées sous contrat de droit privé (projets techniques, travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques), ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg56.fr">www.cdg56.fr</a></u> : du 9 mars 2010 au 31 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	15 et 16 septembre 2010	CDG 56 pour le Grand Ouest	

**Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs**

Concours CDG/C.N.F.P.T./SIC - Grand Ouest

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p><b>Agent de Maîtrise (Catégorie C)</b></p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers",            Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité",            Spécialité 3 : "Environnement, hygiène",            Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts",            Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique",            Spécialité 6 : "Restauration",            Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques".</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>14 octobre 2010</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>19 janvier 2011</p>	<p>CDG 14 (Spé. 1 et 2)</p>	<p>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
	<p>CDG 22 (Spé. 1 et 3)</p>	<p>CDG 29 CDG 35 CDG 56</p>			
	<p>CDG 27 (Spé. 5)</p>	<p>CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>			
	<p>CDG 29 (Spé. 6 et 7)</p>	<p>CDG 22 CDG 35 CDG 56</p>			
	<p>CDG 35 (Spé. 2, 4 et 5)</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 56</p>			
	<p>CDG 44</p>	<p>CDG 85</p>			
	<p>CDG 49</p>	<p>CDG 53 CDG 72</p>			
	<p>CDG 50 (Spé. 4)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76</p>			
	<p>CDG 61 (Spé. 3)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76</p>			
	<p>CDG 76 (Spé. 6 et 7)</p>	<p>CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61</p>			

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<b>Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)</b>	<p>SUR TITRES : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »,            Spécialité : « mécanique, électromécanique »,            Spécialité : « environnement, hygiène »,            Spécialité : « logistique et sécurité ».</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p>	Inscriptions closes	13 janvier 2010	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85	
	<p><b>Pour la session 2011</b>, le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « espaces naturels, espaces verts »,            Spécialité : « restauration »,            Spécialité : « communication, spectacle »,            Spécialité : « artisanat d'art »,            Spécialité : « conduite de véhicule ».</p>				

# FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<b>Ingénieur Promotion Interne (Catégorie A)</b>	<p>- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et ceux du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant à cette date de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p>- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux âgés, au 1er janvier de l'année de l'examen, de quarante ans au moins et qui, seuls dans leurs grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a> :</u>            date à déterminer  <u>Date limite de dépôt :</u>            date à déterminer</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	13 avril 2011	cdg 44	pour le Grand Ouest
<b>Technicien Supérieur Chef (Catégorie B)</b>	Ouvert aux Techniciens Supérieurs comptant six ans de services en cette qualité ayant atteint le 7ème échelon de leur grade depuis au moins six mois et aux Techniciens Supérieurs Principaux sans condition d'ancienneté.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg56.fr">www.cdg56.fr</a> :</u>            du 5 avril 2011 au 27 avril 2011  <u>Date limite de dépôt :</u>            5 mai 2011</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	8 septembre 2011	cdg 56	pour le Grand Ouest
<b>Technicien Supérieur Promotion Interne (Catégorie B)</b>	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant au 1er janvier de l'année de l'examen d'au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg56.fr">www.cdg56.fr</a> :</u>            du 5 avril 2011 au 27 avril 2011  <u>Date limite de dépôt :</u>            5 mai 2011</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	8 septembre 2011	cdg 56	pour le Grand Ouest
<b>Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)</b>	Ouvert aux adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	13 janvier 2010	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	